



Le Conseil électoral provisoire a procédé, vendredi, à l'installation des nouveaux responsables des Bureaux électoraux départementaux, a appris Haiti Press Network.

Les nouveaux membres des Bureaux électoraux départementaux (BED), à l'exception de ceux du département de la Grande Anse, ont prêté serment et ont été installés à leur poste, le vendredi 19 septembre.

À raison de trois membres par BED, les nouveaux responsables électoraux des départements ont prêté serment au Tribunal civil de leur juridiction respective, en présence d'un conseiller électoral.

Ils ont juré de « respecter et faire respecter la loi en ce qui concerne le processus électoral en particulier. »

Haiti-Élections : Les nouveaux membres des BED prennent fonction

Écrit par SFD/HPN

Samedi, 20 Septembre 2014 11:34

Dans les Départements du Sud et du Sud-Est, les représentants du Conseil électoral provisoire ont été intronisés sur fond de contestation.

Les protestataires, une partie de la population et des responsables locaux de Partis politiques, dénoncent les irrégularités enregistrées dans le choix des nouveaux membres des BED des départements en question.

Dans la Grande Anse, la cérémonie de prestation de serment des trois nouveaux membres du Bureau électoral départemental n'a pas eu lieu du fait que « le doyen du tribunal civil et le commissaire du gouvernement de cette juridiction, selon leur précision, n'ont pas été informés par le ministère de la justice. »

Sylvestre Fils Dorcilus

dsylvestrefils@yahoo.fr